

Source Historique :

Documents d'Archives classés aux archives d'Outre-mer d'Aix-en-Provence (France) cote C.1J131 concernant le dossier intitulé :

« Bandits des Ouled Nehar » étude des trois pièces :

1. Pièce n° 836 Affaires Indigènes
2. Pièce n° 1756 Affaires Indigènes
3. Pièce n° 10780 Affaires Indigènes et police générale

Medjdoub Karima*

* Enseignante-chercheur à l'Université d'Oran Es-Senia

➤ **Nature et appréhension du document :**

Document d'archive classé aux archives d'outre mer d'Aix-en-Provence (France) cote c1j131.

Concernant le dossier intitulé « bandit des Ouled-Nehar » comportant des correspondances et les rapports divers des autorités coloniales ainsi que les plaintes des particuliers dans le département d'Oran.

Dossier volumineux constitué de plusieurs pièces intéressantes dont celles présentées comme suit :

I. Pièce n° 836 Classée Affaire Indigènes :

Au sujet « bande de malfaiteurs qui ont rançonné trois locataires du chantier d'alfa d'El Aricha en date du 26-27 aout 1903 lettre manuscrite du General Delanneau commandant la subdivision de Tlemcen adressée à monsieur le général commandant de la division d'Oran datée à Tlemcen le 31 aout 1903.

II. Pièce n° 1756 classée Affaires Indigènes :

au sujet « rançonnement des ouvriers du chantier d'alfa par les bandits Ouled Nehar » lettre de Mr Guillon François, chef du chantier d'alfa de Boukhenifis (Bedeau) adressée au général de la division d'Oran en date du 1er septembre 1903.

Pièce n° 10780 classée Affaires Indigènes et police générale :

au sujet « recrudescence de criminalité dans la région ouest du département d'Oran. rapport du préfet d'Oran adressé

d'expropriation, de cantonnement, et d'exclusion des tribus autochtones.

D'où l'importance du document pour comprendre la signification de ces attitudes parmi les multiples réactions anti coloniales

➤ **Contenu u document :**

I. Concernant le premier document :

- ✓ Lettre manuscrite datée le 1^{er} septembre 1903 signée par Mr Guillon François chef de chantier d'alfa de Boukhenifis adressée au général commandant de la division d'Oran.
- ✓ Apposée en 18 lignes de petit format, d'une parfaite écriture à caractère italique, d'un français très correct donc d'un contenu très lisible.
- ✓ Authentifiée par deux cachets de correspondance l'un visé par l'Etat Major de la division d'Oran le second par les bureaux arabes des Affaires Indigènes.
- ✓ Dans cette lettre le chef de chantier d'alfa (situé à 36 km d'El Aricha) le nommé François Guillon fait part des « des actes de

au général commandant la division d'Oran en date du 18 décembre 1903.

➤ **Spécificité Du Document :**

La complémentarité des trois documents cités et impliquée pour une meilleur appréhension du sujet de l'insécurité et banditisme dans l'ouest du département d'Oran et particulièrement dans une région à forte imprégnation ouvrière étrangère. Les chantiers d'alfa situés entre Bedeau (Ras El Ma) Boukhenifis et El Aricha.

La particularité relevé à partir du document signale un nouveau type de « Banditisme :le rançonnement des ouvriers étrangers » dans la continuité des autres types de délits en infraction au code d'indigénat soit l'atteinte aux personnes et aux biens et à la propriété publique ».

Le rançonnement, formule nouvelle adoptée par un groupe de la tribu de Ouled Nehar dirigée par le nommé « Bousetla » de son vrai nom « Ahmed Ould Tayeb ».

Il s'agit ici d'une fraction des Ouled Nehar Chéraga dont le territoire s'étendait avant la pénétration coloniale jusqu'à el Aricha.

Dans le document, des paramètres en concordance avec d'autre formes de protestations sociales et d'action à la base, et qui relève, ici, dans le dossier des Ouled Nehar, des rapports sociaux difficiles ou d'inégalités sociales marquées par une forte implantation étrangère après l'application des politiques

rançonnement commis par les groupes de bandits des Ouled Nehar sur les personnes des chantiers (ouvriers étrangers) imposant les sommes de 500 franc a 600 franc par chantier.

- ✓ L'auteur de la lettre met l'accent sur la gravité de la situation et préconise de responsabiliser les Caïds et les tribus pour les méfaits commis au préjudice des personnes dans la région.

II. Concernant le second document :

- ✓ lettre manuscrite du général Delanneau commandant la subdivision de Tlemcen adressée au générale commandant de la division d'Oran donnant suite à la lettre précédente de monsieur Guillon François, faisant part du même sujet : le rançonnement dans les chantiers d'alfa du 31aout 1903.
- ✓ Apposée en 39 lignes de petit format et de caractère italique a l'encre noire parfaitement lisible et explicite du point de vue de son contenu.

- ✓ Dans cette lettre l'autorité représentée par le général Delanneau commandant la subdivision de Tlemcen, relate dans la minutie et le détail les faits commis par la bande de « malfaiteur », et du « brigand Cousetla ».

III. Concernant le troisième document :

- ✓ il s'agit d'un rapport tapé a la machine daté du 18 décembre 1903 du préfet d'Oran adressée au général commandant la division d'Oran. avec un en-tête officiel : préfecture d'Oran, secrétariat général des Affaires Indigènes et de la police générale ayant pour objet : « crimes et délits »: « au sujet de la recrudescence de la criminalité dans la région ouest du département (d'Oran).
- ✓ le dit rapport composé en 54 lignes parfaitement lisibles et apposées en bat de page le cachet et la signature du préfet d'Oran.
- ✓ Constituant un faisant-part des détails de la situation en matière de sécurité, a proximité de la région ouest du département marquée

par la recrudescence de la criminalité et qui est, selon le présent rapport, favorisé par l'état d'insécurité régnant dans la périphérie des confins Algero-marocains, ainsi que dans le pays limitrophe le Maroc, l'Empire Cherifien, lui-même confronté a un état de troubles, d'anarchies et de misères.

- ✓ Le present rapport signale ensuite l'existence de la « bande de malfaiteurs qui parcourent la région » comprise entre la frontière Algero-Marocaine et la région de Sidi Bel Abbes, dirigée par le nommé Bousetla. originaire des Ouled Nehar territoire d'El Aricha.

 - ✓ De causes à effets, le présent rapport met l'accent sur la gravité de la situation et sollicite le concours des officiers ainsi que des administrateurs des territoires civils pour des mesures d'urgence afin de contrecarrer les troubles causés par la « bande de Bousetla ».
- enfin, le rapport préconise la nécessité d'un dispositif stratégique annonçant par la même occasion une prime de mille franc avancée par Mr Lacreteille propriétaire colon de Sidi Bel Abbes « pour être distribué a toute

personne aidant a l'arrestation de la bande de Bousetla. « dangereux malfaiteurs signalés récemment a Ain Telout (région de Tlemcen).

En conclusion, le pressant rapport du préfet d'Oran est en fait un résumé détaillé d'une situation d'insécurité portant sur l'émergence d'un type de banditisme évoluant dans les régions de l'ouest du département d'Oran avec le début du siècle, et marqué par la présence du groupe rebelle des Ouled Nehar.

Par conséquent, ce rapport, pièce maitresse d'un dossier d'archives coloniales, reflète la version de faits authentifiés officiellement et donc, ce dernier document va dans le sens de la confirmation des deux documents cités précédemment.

➤ **Quelques réflexions sur le document et conclusions :**

S'agissant de correspondances officielles, la lettre ou le rapport du général du préfet, ou du simple citoyens colon du chantier d'alfa, l'ambition est, ici de passer de la reconnaissance d'une typologie de délit dans un espace et un temps déterminé qui est le banditisme de groupe, du rançonnement par exemple, et d'aboutir a une recherche des correspondance sociales telles l'implantation coloniale l'expropriation, l'exclusion, l'exode et la marginalisation...

Ces documents dans leur complémentarité fournissent une approche sur de nouvelles formes de protestations et d'actions à la base comme en témoigne la législation répressive et les condamnations (témoignage d'autres documents d'archives).

D'où l'importance des documents pour plusieurs raisons :

- I. L'authenticité du document est confirmée puisque nous avons réellement consulté la pièce originale aux archives d'Outre mer d'Aix-en-Provence.
- II. L'authenticité des faits saillants détaillés dans les trois documents puis vérifiés et confirmés par d'autres pièces d'archives consultés sur place.
- III. L'importance du contenu du document représente un témoignage officiel sur l'émergence d'un type d'insécurité en Oranie (banditisme de groupe et rançonnement des ouvriers étrangers). ceci porte réflexion sur le pourquoi, le comment et surtout sur le devenir des populations locales après l'expropriation de leurs terres, l'effritement de la tribu et de la famille, l'exode et la marginalisation.

l'exemple ici est illustré par les Ouled Nehar : Gheraba et Cheraga c'est une tribu très influente et prospère avant la colonisation, son périmètre de terre de parcours s'étend du sud au nord aux environs de Tlemcen (Sebdou) et d'Oran dans les régions de Sidi Bel Abbès, Boukhenifis, Bedeau (Ras El Ma), El Aricha et une bonne partie des confins Algero-Marocains.

Touchée par la politique de cantonnement cette riche tribu, vouée à vivre dans un espace restreint, démunie, appauvrie, sans terres de parcours, privée d'activités pastorales ou agraires, elle se retrouve fractionnée, réduite à une

subsistance précaire d'où la formation de groupuscules marginalisés et rebelles, affrontant la pénétration coloniale par le banditisme et d'autre forme de délits que l'on peut interpréter comme une forme de protestation ou de lutte contre la colonisation.

le groupe de Bousetla est un exemple : d'un nombre variant selon le type d'opération entre quatre et trente personnes armées, affiliés par les liens de parenté ou tribale, est surtout connu par son chef, un personnage héros mythique dont les exactions contre l'Autorité et les étrangers se multiplient entre 1900 et 1903 sur le périmètre de Ain Temouchent, Sidi Bel Abbas, Bedeau, El Aricha ainsi que sur la périphérie frontalière dont la perméabilité assure le passage et le refuge après chaque recherche ou mandat d'arrêt.

Le document nous éclaire sur le rançonnement des six chantiers d'Alfa dont le site est mentionné avec les responsables de chantier (tableau figurant sur pièces n° 836 datée du 31 aout 1903 : chantier de Sidi Yahia ,Mrit Lakbar, Garga Chouayah,Ogla Djedida, Dayet El Marahel).

La méthode utilisée par le groupe de Bousetla est simple : les passages répétés aux chantiers avec l'effet de surprise et guet-apens sur les ouvriers espagnols en les rançonnant chacun de 3 franc a 5 franc.

La tactique est souvent risquée cependant, le groupe de Bousetla peut se mouvoir en toute liberté dans tout le périmètre de l'exploitation de l'Alfa : un cadre géographique semi

désertique sans grande protection, loin de la garnison ou des postes de vigie donc favorable a toute sorte d'hostilité.

Les moyens déployés par le groupe Boussetla sont simples : des armes, beaucoup d'adresse et surtout une parfaite connaissance du terrain ; ce terroir, le leur, là où l'imprégnation étrangère est plus ressentie, il s'agit d'un milieu de concurrence, inaccessible a la main d'œuvre indigènes, et qui lui est pourtant bien approprié puisque connaissant la terre et l'Alfa. De là naissent les rivalités et les vengeances ; le rançonnement des ouvriers étrangers, un aspect de banditisme que l'on peut interpréter différemment par rapport aux colons et populations locales..

Dans cette observation il n'est pas possible de s'en tenir a une formulation générale ou à une simple interprétation personnel ; des questions alors ce posent : est-ce une prise de conscience ?, une forme de rébellion ? Dans tous les cas, il s'agit de mouvements en concordance avec les réactions locales : pour les tribus appauvries déclassées il s'agit d'un moyen de ce frayer un espace de liberté quand toute résistance reste vaine, la violence reste le dernier souffle de l'esprit d'indépendance.

❖ **Conclusion :**

Source intéressante pour l'étude des mouvements sociaux et populaires de l'Algérie et du département d'Oran de la fin du 19^e siècle et le début du 20^e siècle.

Ces trois documents son explicites nous éclairent sur un état de fait historique, une situation d'insécurité que l'Administration Coloniale affronte avec difficulté : le

banditisme de groupe, dans tous ses états, et surtout donnant l'aspect de mouvements marginalisés en concordance et complémentarité avec l'ensembles des réactions locales populaires et nationalitaires.

